

# COMMUNE DE SAINT SATURNIN DU BOIS

## Procès-verbal

Jeudi 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Saint Saturnin du Bois s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Didier Barreau, Maire**

**Madame BOCHE Marylise** est nommée secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

**Étaient présents** : AUGEREAU Patrick, BARREAU Didier, BERTAUD Martine, BOCHE Marylise, BODIN Michel, HURTAUD Luc, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, WACRENIER Manuel.

### Étaient excusés avec pouvoir :

- |                    |           |                    |
|--------------------|-----------|--------------------|
| - LAMBERT Soizic   | pouvoir à | WACRENIER Manuel.  |
| - RABOTEAU Daniel, | pouvoir à | JOUANNEAU Olivier, |
| - ROCA Annie,      | pouvoir à | BARREAU Didier,    |

### Étaient excusés sans pouvoir :

- CHAMARD Véronique,

### Étaient Absents :

- CHAMARD Jean-Claude, RIOUX Yoan,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

**Monsieur Le Maire** rappelle que le dernier procès-verbal de la séance du 21/09/2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur Le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de Dominique BERNARD.

### ORDRE du JOUR

1. Présentation de l'étude sur la « salle des fêtes » par le cabinet MOREAU
2. CDC - Rapport annuel 2022
3. EAU 17 - Rapport annuel 2022
4. CYCLAD - Rapport 2022
5. BUDGET - Décision modificative n°3
6. Conseil municipal des jeunes - Election des jeunes
7. DÉCISIONS DU MAIRE
8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

## Etude « Salle des fêtes »

En présence de Monsieur CONSTANT, ingénieur économiste IPF du cabinet MOREAU et Associés, Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité concernant la rénovation ou la construction d'une salle des fêtes et donne la parole à Monsieur CONSTANT.

Après l'exposé, Monsieur Le Maire précise que pour la construction d'une nouvelle salle, il faut étudier l'impact financier sur le budget de la commune avec les besoins de la population de cette salle. Le conseil municipal statuera après discussion des éléments présentés

## CDC - Rapport annuel 2022

Monsieur Le Maire informe que le rapport d'activité de l'année 2022 de la Communauté de Communes Aunis Sud a été approuvé par le conseil communautaire dans sa séance du 18 septembre dernier.

Ce document doit maintenant être présenté devant les conseils municipaux des communes membres. Une délibération sera alors établie pour acter cette démarche.

Présentation : A ce titre, une version numérique de ce rapport et une présentation transmis par la CDC, pouvant servir de support

A la fin des échanges, Monsieur Le Maire met aux voix ce dossier.

Le conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité/ majorité 10 pour, 0 contre, 2 abstention

## EAU 17 - Rapport annuel 2022

Point ajourné car tous les conseillers municipaux n'ont pas reçu les RPQS

~~Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient à chaque maire de présenter les RPQS à son conseil municipal avant le 31 décembre 2023. Cette présentation ne nécessite pas une délibération d'approbation ou de validation, mais doit en revanche être inscrite au procès-verbal de séance.~~

~~Les données des services d'eau et d'assainissement relatives à votre intercommunalité seront présentées en commission territoriale d'Eau 17 d'ici la fin de l'année 2023.~~

## CYCLAD - Rapport annuel 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil avoir reçu de CYCLAD, le rapport annuel 2022 rendant compte des actions menées par le service public en faveur de la réduction des déchets, du tri et de l'économie circulaire sur le territoire.

Présentation des documents et lecture des éléments.

## BUDGET - Décision modificative n°3

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2023 du budget principal. Il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après afin de pouvoir combler le déficit au chapitre 012 et d'inscrire la subvention à percevoir du Fonds Vert concernant l'étude « Ingénierie pour l'aménagement du bourg ».

Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°3 au budget principal suivante :

DECISION MODIFICATIVE					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
			021	Virement de la section de fonctionnement	-16 240.00
			1321	Etats et établissement nationaux (Fonds vert)	16 240.00
Total dépenses		0.00	Total recettes		0.00

DECISION MODIFICATIVE					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
023	Virement à la section d'investissement	-16 240.00			
Chapitre 11	60621 : Combustibles	-1 000.00			
Chapitre 11	60632 : Fournitures de petit équipement	-3 000.00			
Chapitre 11	615221 : Bâtiments publics	-4 760.00			
Chapitre 12	64118 : Autres indemnités	+5 000.00			
Chapitre 12	6453 : Cotisations aux caisses de retraites	+15 000.00			
Chapitre 12	6458 : Cotisations aux caisses de retraite	+5 000€			
Total dépenses		0.00	Total recettes		0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de virements.

A la fin des échanges, Monsieur Le Maire met aux voix ce dossier.

Le conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité/ majorité

12 pour, 0 contre, 0 abstention

### Conseil Municipal des Jeunes - Election

Le CMJ est composé de 8 jeunes élus (de 11 ans et +):

NOM	FONCTION
Yannis Basseville	Représentant Conseiller Municipal des jeunes
Zia Basseville	Conseillère Municipal des jeunes
Tym Berry	Conseiller Municipal des jeunes
Héloïse Chamard	Conseillère Municipal des jeunes
Louise Detchenique	Conseillère Municipal des jeunes

Thibault Jacquelin	Conseiller Municipal des jeunes
Mahé Lhomme	Conseiller Municipal des jeunes
Léandro Vernet-Nioloux	Conseiller Municipal des jeunes

Le 30/09, ils ont élu leur représentant, BASSEVILLE Yannis.

Ils n'ont pas attendu et ce sont déjà mis au travail avec l'élaboration du règlement intérieur du CMJ.

### Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations :

- ✚ Décision en date du 28/09/2023 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : rue du Fer à Cheval- CHABOSSE à Saint Saturnin du Bois, cadastré C 1084 pour une superficie totale de 36 m<sup>2</sup>.

### Questions et Informations Diverses

- ❖ EAU 17 - Plantation de roseaux sur la station d'épuration
- ❖ Départ de l'agent d'entretien des locaux communaux
- ❖ Travaux : en cours rue du lavoir suite aux fouilles archéologiques préventives
- ❖ Travaux : fouilles archéologiques en cours rue de l'église
- ❖ Travaux : Plateforme de la superette API en cours de construction
- ❖ Concertation pour l'aménagement de la plaine des jeux : remerciement aux personnes ayant participé aux réunions du 6 et 7 octobre. Prochaines réunion le 17 et 18 novembre.
- ❖ Cérémonie du 11/11/2023 à 10h à la salle des fêtes.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Maire remercie le public présent (s'il y a) et les membres de l'Assemblée et lève la séance à 23h07

Secrétaire de séance,



Didier BARREAU, Le Maire

- **PROCHAINES REUNIONS :**

- REUNION DE TRAVAIL : le 09/11/2023 à 19h30
- REUNION DE CONSEIL : le 16/11/2023 à 19h30